

Ville de Septèmes-les-Vallons
Département des Bouches du Rhône
Arrondissement de Marseille

République Française
Arrêté Municipal n°03-2025-DAG
Direction de l'Administration Générale

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU JARDIN PUBLIC ET DE LA PINÈDE DU GRAND PAVOIS

NOUS, André MOLINO, Maire de Septèmes-les-Vallons,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment Les articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu l'arrêté n°2717 du 7 janvier 2009 prescrivant toutes mesures utiles en vue d'assurer la sécurité,

Considérant les conditions météorologiques exceptionnelles annoncées en vigilance orange vent,

Considérant dans ces conditions la nécessité de prendre toutes les dispositions préventives visant à assurer la protection des personnes,

A R R E T O N S

ARTICLE PREMIER : Le jardin public du centre et la pinède du Grand Pavois de la commune de Septèmes-les-Vallons seront fermés le vendredi 21 mars 2025 à partir de 12h00 jusqu'à la levée de la vigilance orange.

ARTICLE DEUX : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE TROIS : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification,

ARTICLE QUATRE : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Madame le Commissaire de Police chef de la circonscription de police de Vitrolles, Madame le chef de la Police municipale et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250321-03-2025-DAG-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Fait à Septèmes-les-Vallons, le

